



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 20 octobre 2022

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	<b>19</b>
PRESENTS	<b>13</b>
VOTANTS	<b>18</b>
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
13 octobre 2022	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
Codification : 5.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le <b>27 OCT. 2022</b> et publication du <b>27 OCT. 2022</b> Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-deux, le **vingt octobre** le Conseil Municipal, dûment convoqué le **treize octobre deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH

**Absents excusés :**

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE  
André ALEX donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN  
Patricia PERRET donne pouvoir à Roseline TRAMBOUZE  
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN  
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

**Absente :**

Fabienne STALARS

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Bernard PLACE

**OBJET : 2022-032 : Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIA)**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2143-3 relatif à la création d'une commission Intercommunale pour l'Accessibilité au sein des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment les compétences « Aménagement de l'espace communautaire, organisation de la mobilité et équilibre social de l'Habitat » ;

Considérant que la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est obligatoire pour les établissements Publics de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20221020-2022-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022

Publication : 27/10/2022

coopération intercommunale compétent en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus ;

Considérant que la commission exerce les missions suivantes :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil communautaire et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité,
- Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée concernant des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées,
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées,

Considérant que la commune doit désigner un représentant au sein de cette commission, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Désigner** Monsieur Bernard PLACE pour représenter la commune à cette commission.
- **L'autoriser** à accomplir tout acte se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 26 octobre 2022**

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Bernard PLACE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20221020-2022-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2022

Publication : 27/10/2022